

COMMUNE DE SAINT AUVENT COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Réunion ordinaire du 30 juin 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le 30 juin 2020 à 20H sous la présidence de M. Bruno GRANCOING, Maire.

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt, le trente juin, En exercice: 15 Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Auvent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Bruno Présents: 15 **Procurations: 0** GRANCOING, Maire. Date de convocation: 18/06/2020 Présents: M. Bruno GRANCOING, Maire; M. Alain DURIS, Mme Sylvie GERMOND, Mme Annie DUCOURTIEUX, M. Daniel **Pour** : 15 Contre: 0 DESBORDES, Adjoints. Abstention: 0 M. Eric BOULESTEIX, Mme Sandrine COULON, M. Alan DUVAL, Mme Jessica GATTE, Mme Aurélie GAUMER, Mme Muriel HARTWICH, Mme Audrey MEUNIER, M. Thomas PEYRAUD, M. Thomas REVET, M. Yoann RUFFEL. Conseillers Municipaux. N°17/2020 Excusés: Secrétaire de séance : M. Daniel DESBORDES

- ✓ Le compte rendu de la réunion du 26 mai 2020 est approuvé à l'unanimité.
- ✓ Présentation de matériel: Robot de tonte Stade de Football: Monsieur Jules CHAUVEAU (Etablissements CHEVALERIAS) est venu présenter, à la demande de Monsieur le Maire, les caractéristiques techniques d'un robot de tonte pour un terrain de sport et a pu répondre aux questions posées par l'Assemblée. Après cette présentation et les atouts dégagés par cette technologie (pelouse de meilleure qualité, temps dégagé pour les agents techniques en charge de la tonte), l'ensemble du Conseil Municipal a décidé d'opter pour l'achat de ces robots.
- ✓ Présentation du projet d'éoliennes susceptible d'être réalisé sur le territoire de la Commune : Monsieur Le Maire a présenté le projet d'implantation d'éoliennes (2 éoliennes de 3MV) élaboré par les sociétés 3V et Garbi sur le territoire intercommunal (Communauté de Communes Ouest Limousin) et plus précisément sur les territoires des Communes de Saint-Auvent et d'Oradour -Sur-Vayres. Malgré les retombées économiques et fiscales pouvant être dégagées par la mise en œuvre de ce parc éolien, les membres du Conseil Municipal ont émis un avis défavorable.
- ✓ Délibération n° 17/2020 : Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la liste des associations ainsi que le montant de la subvention accordée à chacune, et de préciser que cette dépense totale de 9 285 € sera imputée au compte 65748 du budget principal.
- ✓ Délibération n° 18/2020 : Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité de confier à M. le Maire, pour la durée du présent mandat, les délégations suivantes :
- *décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- * passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistres y afférentes,
- * prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- * accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions ni de charges,
- * décider de l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 4.600 €
- * fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- * fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
- * intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions,
- * régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 3.000 €,
- * signer la convention prévue au quatrième alinéa de l'article L311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté



DEPARTEMENT de la HAUTE VIENNE

et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux,

- * réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal de 200.000 € par an,
- * autoriser au nom de la commune le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre,
- * de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 15.000 € HT.
- ✓ Délibération n° 19/2020 : Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir les taux suivants : * taxe foncière (bâti) : 14,69 % * taxe foncière (non bâti) : 70,79 %
- ✓ Délibération n° 20/2020 : Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité de poursuivre l'adhésion à l'Association des Maires et élus du Département de la Haute Vienne (ADM 87), et de préciser que le montant de la cotisation sera calculé sur la base de 0,249 € par habitant en 2020 soit 244.02 €
- ✓ Délibération n° 21/2020 : Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner M. Bruno GRANCOING, Maire, pour représenter la Commune et siéger à l'assemblée générale de l'ATEC, et d'autoriser le Maire à signer toute convention ou tout document formalisant les rapports entre la collectivité et l'ATEC.
- ✓ Délibération n° 22/2020 : Le Conseil Municipal à l'unanimité a élu les membres de Commission d'Appel d'Offres :

* Président - M. Bruno GRANCOING.

* Membres titulaires : - M. Yoann RUFFEL, conseiller municipal,

- M. Alain DURIS, 1er Adjoint

- Mme Muriel HARTWICH, conseillère municipale

* Membres suppléants : - M. Daniel DESBORDES, 4ème Adjoint,

M. Thomas PEYRAUD conseiller municipal,M. Thomas REVET, conseiller municipal.

- ✓ Délibération n° 23/2020 : Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer les commissions permanentes suivantes :
- * Commission Communication (bulletin municipal, affichage, site internet), présidée par le Maire et composée de :

M. Alan DUVAL,
 M. Alain DURIS,
 Mme Muriel HARTWITCH,
 Mme Sylvie GERMOND.

* Commission Travaux, présidée par le Maire et composée de :

- Mme Annie DUCOURTIEUX,
 - Mme Audrey MEUNIER,
 - Mme Aurélie GAUMER,
 - M. Eric BOULESTEIX,
 - M. Thomas REVET,

- Mme Sylvie GERMOND.

* Commission fleurissement, présidée par le Maire et composée de :

- Mme Jessica GATTE, - Mme Sandrine COULON,

- Mme Aurélie GAUMER, - M. Daniel DESBORDES.

- ✓ Délibération n° 24/2020 : Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité de suspendre les loyers de ces commerces communaux, et de ne pas procéder au recouvrement de ces loyers de mars 2020 à décembre 2020
- ✓ Délibération n° 25/2020 : Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas appliquer de hausse de loyers au 1^{er} juillet 2020 et de maintenir le prix des loyers communaux comme suit :

* Pavillons La Prade F4: 412.44 €* Pavillons La Prade F3: 372.73 €

* Garages Pavillons: 31.57 €* Place de l'église: 354.31 €

* Logement La Prade: 372.73 €* Rue des remparts: 418.55 €

✓ Délibération n° 26/2020 : Acquisition de la Maison de Monsieur René SOURY – Bien destiné pour l'heure à proposer une solution transitoire à d'éventuels locataires. Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le loyer mensuel de cette habitation à 200 € et d'établir un bail de location avec les éventuels locataires.



✓ Délibération n° 27/2020 : Composition de la Commission Communale des impôts directs - Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité de proposer les membres :

M. BOULESTEIX Eric M. PEYRAUD Thomas M. REVET Thomas
Mme GAUMER Aurélie Mme COULON Sandrine M. RUFFEL Yoann
M. GROLEAU Christian M. MONJOFFRE Vincent M. GOURSAUD Pierre

M. GERMOND Hubert Mme LEBOUTET Marie-Michèle

M. FELIX Jean-Paul M. TURPIN Jean-Michel M. LAGARDE Bruno
M. BOULESTEIX Alain M. BOULESTEIX Christian M. LIENHART Bruno
M. RICHARD Antoine Mme JOUSSE Nicole Mme GRANCOING Nicole
Mme ZILBERBERG Bernadette Mme LYDA Véronique Mme BOBELICOU Monique

M. BRETEAU Albert

- ✓ Délibération n° 28/2020 : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le principe de la contribution communale au titre des eaux pluviales ; de fixer les pourcentages comme suit : 20% des charges générales de fonctionnement du budget Assainissement de l'année passée, soit 1 858.00 €, 30% des autres charges de fonctionnement soit 7 592.00 € et de préciser que cette contribution sera imputée au compte 6558 du budget principal, et au compte 7063 du budget assainissement, pour un montant 9 450.00 € pour l'exercice 2020.
- ✓ Délibération n° 29/2020 : Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir le tarif du repas de la cantine scolaire à 2,20 € pour les enfants et à
- 4,40 € pour les adultes pour l'année scolaire 2020-2021, et **d'instaurer** à compter de la rentrée scolaire de septembre 2020 la facturation mensuelle au repas pris pour les usagers du service de la cantine scolaire de la Commune.
- ✓ Délibération n° 30/2020 : Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer le marché de travaux de voirie à l'entreprise CMCTP pour un montant de 50 984,94 € HT soit 61 181,93 € TTC, et d'autoriser le Maire à signer l'acte d'engagement à venir ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre du marché, et de lui donner tout pouvoir pour ce faire.

Délibération n° 31/2020 : Vote du Budget Primitif

Budget Principal:

Section de Fonctionnement	Propositions	Vote
Dépenses	1 050 183.00	1 050 183.00
Recettes	1 050 183.00	1 050 183.00
Section d'Investissement	Propositions	Vote
Dépenses	1 165 573.00	1 165 573.00
Recettes	1 165 573.00	1 165 573.00

Après délibération, le budget primitif est adopté à l'unanimité (pour : 15, contre : 0, abstention : 0)

Budget Annexe : Budget Assainissement

Section de Fonctionnement	Propositions	Vote
Dépenses	61 183.00	61 183.00
Recettes	61 183.00	61 183.00
Section d'Investissement	Propositions	Vote
Dépenses	68 448.00	68 448.00
Recettes	68 448.00	68 448.00

Après délibération, le budget primitif est adopté à l'unanimité (pour : 15, contre : 0, abstention :0)

✓ Délibération n° 32/2020 : le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide inscrire une subvention exceptionnelle de 21 902.00 € provenant du budget principal afin d'équilibrer le budget

assainissement et **de préciser** que la dépense est prévue au budget principal compte 67441.

✓ Délibération n° 33/2020 : Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'admission en non valeurs présentées par la trésorerie pour un montant total de 1 593.43 €, de préciser que les crédits nécessaires seront ouverts et imputés au budget 2020 - compte 6541 et d'autoriser M. le Maire à signer tous documents nécessaires.

Questions diverses

La séance est levée à 00H15

Affiché le 19 Août 2020